

Zeitschrift:	Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung
Herausgeber:	Verlagsgenossenschaft Schweizer Soldat
Band:	17 (1941-1942)
Heft:	18
Artikel:	Le passage des militaires dans la landwehr et le landsturm
Autor:	[s.n.]
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-711225

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 28.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le passage des militaires dans la landwehr et le landsturm

Passage dans la landwehr: Passent dans la landwehr au 31 décembre 1941 (pour l'infanterie, avec incorporation dans la couverture frontière ou la landwehr I): les capitaines nés en 1903, les premiers-lieutenants nés en 1909, les sous-officiers de tous grades, les appointés et soldats de la classe 1909. En outre, les dragons (sous-officiers, appointés et soldats) des classes 1910, 1911 et 1912 qui ont été instruits comme recrues avant le 1^{er} janvier 1933.

Dans l'infanterie et la cavalerie, passent en landwehr II au 31 décembre 1941, à l'exception des militaires de l'infanterie incorporés dans les troupes de couverture, qui conservent leur incorporation (pour l'infanterie, avec

incorporation dans l'infanterie territoriale); les premiers-lieutenants et lieutenants nés en 1905; les sous-officiers de tous grades, les appointés et soldats de la classe 1905.

Passage dans le landsturm: Passent dans le landsturm au 31 décembre 1941 (pour l'infanterie, avec maintien dans la couverture frontière ou l'infanterie territoriale): les capitaines nés en 1897, les premiers-lieutenants et lieutenants nés en 1901, les sous-officiers de tous grades, les appointés et soldats de la classe 1901.

Passage dans le service complémentaire: Passent au 31 décembre 1941 dans une catégorie des services complémentaires: les capitaines, officiers

subalternes nés en 1889; les sous-officiers de tous grades, les appointés et soldats de la classe 1893.

Libération du service: Sont libérés des obligations militaires au 31 décembre 1941 (demeurent réservées les dispositions régissant le service dans la défense aérienne passive): les officiers de tous grades de la classe 1881; de leur consentement, ils peuvent être maintenus au service au delà de cette limite d'âge; les sous-officiers, appointés et soldats de toutes troupes et catégories des services complémentaires appartenant à la classe 1881, à moins qu'ils ne soient maintenus dans leur catégorie à titre de volontaires au vu d'un engagement écrit.

Nos soldats skieurs - Dans la neige, la glace et les intempéries

La préparation de notre défense nationale exige nécessairement, et tout spécialement à cette saison-ci, la formation de troupes aptes à combattre en haute montagne. Combattre veut dire non seulement résister à un secteur donné, en haute altitude, mais encore vivre, dormir et manger en des régions ordinairement délaissées de décembre au début de mai. Depuis plusieurs années déjà, cet aspect du problème a été longuement étudié en Suisse. La mobilisation actuelle l'a rendu d'autant plus important et urgent, car l'expression «guerre en montagne» n'implique pas uniquement — on le devine pour un pays comme le nôtre — la notion du combat dans les Alpes.

C'est dire que notre armée, en se basant sur ce qui avait été déjà réalisé chez nous, et en tenant aussi compte des expériences acquises hors de nos frontières, met tout en œuvre pour former des troupes aptes à vivre et à combattre dans des situations absolument nouvelles, soit dans la neige, la glace et les intempéries. Cette instruction comprend non seulement l'emploi méthodique et technique du ski — moyen de déplacement remarquable s'il est utilisé judicieusement —, mais encore des exercices de transports d'armes, de munitions et de vivres en haute altitude, la préparation de repas sur la neige très au-dessus de la zone des forêts, en n'utilisant sans doute que les seuls moyens dont disposent les soldats à cet égard, soit un matériel tout à fait spécial.

Cette instruction comprend aussi la

connaissance absolue, par les chefs et les hommes, de la lutte contre les avalanches, de l'alpinisme hivernal, de la varape avec ou sans paquetage, de l'utilisation technique de la corde sur la glace, dans la neige et dans les rochers. Notre Service de films de l'Armée a illustré une partie de cette activité de nos troupes spécialisées par ses bandes **Cours alpin d'été, Soldats du piolet et du câble, et plus encore Ceux d'En haut.**

Ce gros travail est aujourd'hui un problème de toute importance, auquel on assure chez nous non seulement une attention agissante, mais encore une réalisation pratique. Notre propos n'est point ici de citer des chiffres, des dates et des lieux. Mais il est utile néanmoins — tant il est vrai que tout ce qui concerne les généralités de notre défense nationale intéresse au premier chef notre opinion publique — de mentionner qu'un effort plus que louable est accompli et poursuivi dans cet ordre d'idée, dont le but est à la fois de parfaire ce qui avait déjà été réalisé jusqu'ici, et d'assurer à nos troupes, dans cette spécialité, des connaissances étendues et utiles.

Des expériences remarquables ont déjà été effectuées. C'est ainsi que des exercices ont été accomplis par des troupes de montagne, dans des circonstances extrêmement difficiles, en très haute altitude, et à des températures atteignant —27 degrés. Une unité de doctrine à ski a été nettement établie en des circonstances données, et dans des situations par-

ticulières. Nous ne pouvons que nous réjouir de voir la formation de nos soldats-skieurs prendre un développement très sérieux.

Ces expériences ont pour mission de savoir si des troupes pourraient remplir des tâches en dépit de circonstances particulièrement difficiles, dues à la glace, au froid nocturne et diurne, à la neige abondante. Les résultats sont probants et concluants. Ces expériences permettent de mettre aussi au point tout un matériel spécialisé et perfectionné, tant pour la cuisson en diverses altitudes, que pour le «cantonnement» d'unités en plein glacier.

Il est certain que la collaboration de nos soldats, guides au civil, et d'hommes spécialement aguerris, est précieuse. Souvenons-nous que des médecins suisses ont participé à des expéditions au Groenland, que des guides suisses ont accompli des ascensions diverses dans l'Himalaya. Nous possédons ainsi chez nous des spécialistes rompus à cette dure tâche de la vie aux altitudes élevées, sur la glace et dans les neiges, sans compter tous ceux qui connaissent nos Alpes de façon complète.

L'instruction de nos troupes en la matière se poursuit avec méthode et très activement. Nous ne pouvons que féliciter ceux qui en sont les organisateurs, sans oublier tous ceux qui réalisent pratiquement de vérifiables performances pour le seul salut de notre défense nationale.

Cap. Ernest Naef.

